

Rencontre avec la Conseillère de la Ministre des Outre-Mer

Date : 26 octobre 2014

heure : 11h35 à 12h05

lieu : Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Participants :

- **Ministère des Outre-Mer** : Mme Laurence Gola-de-Monchy, Conseillère technique de la Ministre
- **Syndicat SPEG** : Chantal Williams (1^{er} degré) Dominique Démocrite-Louisy (2nd degré)
- **Rectorat** : M Jean-Marie Jespère

Problématique : En quoi la loi organique peut-elle œuvrer pour un véritable droit à l'éducation dans la Collectivité de Saint-Martin ?

Les constats	Conséquences	Les demandes
<p>Un service de l'éducation sans moyen : la loi organique LO 6314-9 et LO 6314-10 du 27 février 2007</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement direct impossible par la/le Représentant (e) du Recteur • Pas d'accès à l'Intranet pour gérer les problèmes administratifs des enseignants et des administratifs • Aucune autonomie en matière de projets spécifiques, l'aval du rectorat reste une priorité et les réponses aux demandes arrivent très tard... quand elles arrivent • Un turn-over des chefs de service et des chargés de missions sans motif réel et sans continuité des services • Les moyens de Saint-Martin sont globalisés avec ceux de la Guadeloupe ce qui ne permet pas une visibilité clair des possibles éducatifs, (Postes, les budgets,...) • Un bureau vétuste et inapproprié 	<ul style="list-style-type: none"> • Des classes encore sans enseignants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Maths ○ Gestion ○ Technologie ○ Lettres classiques • Des délais inacceptables pour les démarches administratives • Inscriptions spécifiques retardées d'élèves (examen du privé, handicap..) • De nombreux projets non finalisés depuis 2009 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place du bilinguisme ○ Gestion du handicap : cette année des élèves ne peuvent avoir accès à l'éducation faute de structures adaptées et d'encadrement ○ Les classes mobiles (TICE) : une alternative aux absences et au handicap 	<ul style="list-style-type: none"> • Un véritable service de l'éducation (ex 18 administratifs à Saint-Pierre et Miquelon pour 1000 élèves) St-Martin (10 000 élèves, 2 administratifs !!!) <ul style="list-style-type: none"> ○ Une véritable délégation de signature ○ Un budget dédié au service ○ Une connexion internet ○ Du personnel nommé ○ Un véritable bureau

Rencontre avec la Conseillère de la Ministre des Outre-Mer

<p>L'IPSI : une mesure incitative à l'enrichissement personnel ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune stabilité du personnel enseignant depuis sa création • Nombreux congés de maladie dès le début de l'année due à une méconnaissance du terrain (la misère n'est pas plus douce au soleil....) • Départs anticipés vers d'autres horizons « plus lucratifs » : Mayotte/Polynésie 	<ul style="list-style-type: none"> • Investir cet argent dans le recrutement de personnel motivé et profilé (maitrise de l'anglais, connaissance avéré du terrain...) afin de décharger les classes • Prévoir des contrats de 2 ans renouvelables sous conditions pour les non originaires • Favoriser le retour des originaires de l'île • Recruter localement <ul style="list-style-type: none"> ○ 1er degré licence + aide à la masterisation ○ 2nd degré Master
<p>Le bilinguisme (loi organique LO 6314-9 et LO 6314-10 du 27 février 2007) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un projet appliqué sans concertation avec les acteurs de terrain. • Des conditions d'application floues (classes concernées (CP au lieu de la maternelle) concertation, formation du personnel...) • Prise en charge par des enseignants déjà repartis ou appelés à d'autres fonctions 	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place actuelle ne correspond en rien aux préconisations : il ne s'agit pas d'utiliser l'anglais pour apprendre le français, mais de donner aux élèves à la sortie du CM2 des compétences avérées dans les deux langues légitimes de la collectivité (L'anglais et le français) 	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le bilinguisme de Saint-Martin : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réactualiser le « projet Saint-Martin » de 1999 ○ S'inspirer de l'Alsace qui applique un bilinguisme à parité horaire ○ Former les enseignants à cette pratique
<p>Une mise en place arbitraire des REP+ : pourquoi Quartier d'Orléans uniquement ?</p>	<p>Les autres élèves de la COM, de profil similaire sont exclus du dispositif et se retrouveront dans le même lycée en fin de 3^{ème}.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en Rep+ de l'ensemble du territoire (pour avoir des moyens) • Pour quelle raison y-a-t-il plus de Rep et Rep+ en Martinique ?
<p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le numérique : comment entrer dans l'ère du très haut débit, quand le haut débit reste encore un vœu pieu ? • tourisme : Une récupération inadmissible par la Guadeloupe du travail effectué sur Saint-Martin 	<ul style="list-style-type: none"> • Les préconisation du Ministère de l'éducation Nationale ne peuvent s'appliquer en l'état, donc les élèves de la COM, sont de facto en situation d'illettrisme numérique • Les formations promises en visioconférence ne sont jamais réalisées ou défailtantes. Le personnel n'a donc pas accès à la formation continue qui lui est due. • Une non mise en valeur des projets réalisés sur place ce qui entraine une démotivation de certains enseignants volontaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un véritable service de l'éducation.... <ul style="list-style-type: none"> ○ L'installation de visioconférence dans tous les établissements ○ Installation de tableaux numériques dans tous les établissements